

La CGE et l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur français : un an après la signature de la charte

Il y a un an, le 28 janvier 2013, la CGE signait une charte Egalité Femmes-Hommes (F/H), avec Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes¹. Un an après, la CGE et son groupe « Egalité femmes-hommes » poursuivent leurs actions sur ce sujet pour faire de cette charte une réalité dans l'enseignement supérieur français.

Une charte structurante pour l'égalité F/H dans le supérieur

Cette charte, dont la CGE est signataire, précise les engagements possibles des établissements et notamment la **mise en oeuvre opérationnelle** de l'égalité F/H, dans la stratégie des écoles.

Pour mémoire, les 3 piliers de la charte sont les suivants :

- **Sensibilisation obligatoire de tous les étudiants et étudiantes** à l'égalité femmes-hommes au cours de leur scolarité. La sensibilisation du personnel est également prévue.
- **Mise en oeuvre de l'égalité femmes-hommes** au sein des établissements tant parmi les collaborateurs que dans les activités des étudiants.
- **Développement en amont des études supérieures**, et principalement auprès des jeunes filles, d'une **politique d'attractivité des cursus de grandes écoles** et notamment dans les **domaines des sciences et techniques** et plus largement dans tous domaines en manque significatif de talents féminins (sciences dures, finances, entrepreneuriat) ou masculins (communication, vétérinaire, par exemple.).

La CGE a eu pour rôle tout au long de 2013 d'inciter ses écoles membres à s'engager en signant une adhésion individuelle de leur établissement à cette charte. Cet engagement implique la désignation **d'un référent Egalité Femmes-Hommes. A ce jour, plus d'une soixantaine d'établissements ont déjà répondu favorablement, d'autres établissements sont en cours d'adhésion.**

Un groupe « Egalité femmes-hommes » investi, qui poursuit ses actions auprès de ses membres

Le groupe Egalité femmes-hommes de la CGE compte **160 membres** dont la plupart sont **référents égalité** au sein de leur établissement. Ces derniers sont en charge de l'application et la coordination des actions prévues par la charte. Le groupe Egalité femmes-hommes, animé par Marie-Sophie Pawlak, responsable des partenariats entreprises à l'ESSEC et Présidente de l'association « elles bougent », donne les moyens aux référents de mettre en oeuvre les actions conduisant à ces objectifs :

¹ Etaient également signataires la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI).

- **Un kit de sensibilisation** est en cours d'élaboration et permettra aux référents d'engager des actions au sein de leur établissement, tant auprès des personnels que des élèves :
 - **une vidéo** a été réalisée avec comme intervenants Virginie Martin, Kedge Business School, et Maxime Forest, Sciences Po Paris et Haut Conseil à l'Egalité. **Elle est consacrée aux bases de l'égalité F/H, aborde la question du genre, l'influence des stéréotypes et fait un focus sur l'égalité professionnelle.** Cet outil permet aux référents de segmenter les différents thèmes et de lancer le débat avec les étudiants qui, en tant que futurs managers, doivent intégrer les principes de management « égalitaire » de leurs futures équipes et être vigilant sur ces principes pour leur propre parcours professionnel.
 - En appui, **des conférences réalisées par des experts proposés par la CGE** pourront avoir lieu dans les écoles qui en feront la demande.
- Enfin, **un baromètre de l'Egalité est lancé**, qui permettra à la CGE et à ses membres de recueillir des données chiffrées et qualitatives sur l'état des lieux de l'Egalité dans les écoles et surtout d'en mesurer les progressions annuelles.
- Parallèlement, **le groupe est impliqué dans les travaux menés par le MESR et le ministère des Droits des femmes sur le sujet.** Au mois de mars en particulier, plusieurs Grandes Ecoles de la CGE se mobilisent pour organiser des conférences et des journées consacrées à l'Egalité femmes-hommes.

A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 218 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 218 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 lucille.simon@tbwa-corporate.com
André BISMUTH, Tel : +33 / (0) 1.46.34.77.58 – andre.bismuth@cge.asso.fr